Royaume du Maroc
Ministère des Habous et des Affaires Islamiques
Délégation Régionale des Affaires Islamiques
De Casablanca-Settat
Service de Construction et Equipement

AVIS D'ACHAT DE BON DE COMMANDE
N°22DRAICS2026

Le délégué régional des affaires islamiques de la région de Casablanca –SETTAT (en qualité du maître d'ouvrage) procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositifs de l'article 91 du décret n° 2-22- 431 relatif aux marchés publics.

OBJET : l'élaboration des études topographiques et le relevé des lieux pour la reconstruction de deux (2) mosquées à la région Casablanca-Settat.

Consistance technique :

N°	DESIGNATION	Caractéristiques et Spécificités	Unité de mesure	Quantité	Garanties exigées
1	Reconnaissance et délimitation des parcelle sur le terrain et rapport foncier de la mosquée Sidi Bouzid à la commune rurale My Abdallah province El Jadida.	_la reconnaissance du terrain doit se faire en présence du représentant de l'administration et sera sanctionnée par un procès-verbal de reconnaissance. _Délimiter et matérialiser la parcelle du terrain par des bornes en béton du type couramment employé pour le bornage des propriétés. _Etablir un rapport sur le statut foncier de la parcelle y compris l'attestation de propriété. _Etablir un dossier comprenant un reportage photo sur le terrain du projet et ses abords ainsi que le note de renseignements à chercher auprès de l'agence urbaine concernée.	F	1	(*)
2	Reconnaissance et délimitation des parcelle sur le terrain et rapport foncier de la mosquée Hassan II à la commune rurale Oulad Mrah Sidi Hajjaj à la province Settat.	_la reconnaissance du terrain doit se faire en présence du représentant de l'administration et sera sanctionnée par un procès-verbal de reconnaissance. _Délimiter et matérialiser la parcelle du terrain par des bornes en béton du type couramment employé pour le bornage des propriétés. _Etablir un rapport sur le statut foncier de la parcelle y compris l'attestation de propriété. _Etablir un dossier comprenant un reportage photo sur le terrain du projet et ses abords ainsi que le note de renseignements à chercher auprès de l'agence urbaine concernée.	F	1	(*)
3	Plan de situation de la mosquée Sidi Bouzid à la commune rurale My Abdallah province El Jadida.	À l'échelle 1/2000 sur fond cartographique approprié tout en précisant l'orientation, les règles de prospection du terrain ainsi que l'emplacement des accès.	F	1	(*)
4	Plan de situation de la mosquée Hassan II à la commune rurale Oulad Mrah Sidi Hajjaj à la province Settat.	À l'échelle 1/2000 sur fond cartographique approprié tout en précisant l'orientation, les règles de prospection du terrain ainsi que l'emplacement des accès.	F	1	(*)
5	Plan parcellaire de la mosquée Sidi Bouzid à la commune rurale My Abdallah province El Jadida.	À l'échelle 1/200. L'état parcellaire devra comprendre les éléments suivants : • Le nom du propriétaire de chaque parcelle ; • Le numéro du titre foncier ou de la réquisition d'immatriculation, le cas échéant ; • La superficie de chaque parcelle ; • La représentation des constructions, plantations diverses, baraques, puits, réseaux hydrographiques, lignes téléphoniques ainsi que tout autre élément ou détail existant à l'intérieur de la parcelle.	F	1	(*)
6	Plan parcellaire de la mosquée Hassan II à la commune rurale Oulad Mrah Sidi Hajjaj à la province Settat.	À l'échelle 1/200. L'état parcellaire devra comprendre les éléments suivants : • Le nom du propriétaire de chaque parcelle ; • Le numéro du titre foncier ou de la réquisition d'immatriculation, le cas échéant ; • La superficie de chaque parcelle ; • La représentation des constructions, plantations diverses, baraques, puits, réseaux hydrographiques, lignes téléphoniques ainsi que tout autre élément ou détail existant à l'intérieur de la parcelle.	F	1	(*)

Royaume du Maroc * Ministère des Habous et des Affaires Islamiques * Délégation Régionale des Affaires Islamiques de Casablanca - Settat

Complexe Culturel et Administratif des Habous
Quartier Annajd Angle boulevard Standhal et rue Larbi Doghmi – Maârif Casablanca
Fax : 05 22 98 93 18/ **TEL :** 05 22 98 04 34
Mail : dereg.casablanca@mhai.gov.ma

7	Plan côté de la mosquée Sidi Bouzid à la commune rurale My Abdallah province El Jadida.	Avec courbes de niveaux à l'échelle 1/100, y/c le levé de tous les points de détail à savoir : • La largeur des voies ; • L'indication des zones construites environnantes ; • La localisation des réseaux assainissement, eau potable, électricité et téléphone) ; • Le plan de repérage des bornes et limites ; • Implantation ou rétablissement des bornes ; • Le tracé d'alignement projeté dans le plan d'aménagement, le cas échéant.	F	1	(*)
8	Plan côté de la mosquée Hassan II à la commune rurale Oulad Mrah Sidi Hajjaj à la province Settat.	Avec courbes de niveaux à l'échelle 1/100, y/c le levé de tous les points de détail à savoir : • La largeur des voies ; • L'indication des zones construites environnantes ; • La localisation des réseaux assainissement, eau potable, électricité et téléphone) ; • Le plan de repérage des bornes et limites ; • Implantation ou rétablissement des bornes ; Le tracé d'alignement projeté dans le plan d'aménagement, le cas échéant.	F	1	(*)
9	Relevé détaillé de l'état de l'existant de tous les niveaux de la mosquée Sidi Bouzid à la commune rurale My Abdallah province El Jadida.	Le relevé détaillé de l'ensemble du bâtiment devra couvrir tous les niveaux existants. Les plans établis devront représenter l'ensemble des espaces intérieurs du bâtiment, notamment les niveaux des planchers, les dimensions et les superficies des pièces, la nature et l'épaisseur des murs et des cloisons, les hauteurs sous plafond, l'emplacement et les dimensions des ouvertures, la position des poutres, les marches, les escaliers ainsi que tous les autres éléments architecturaux caractéristiques. Les plans devront être entièrement cotés et établis à une échelle appropriée, au 1/100 au minimum en termes de détail, ou à une échelle plus grande si nécessaire. Le relevé devra également représenter l'ensemble des éléments constitutifs de la toiture du bâtiment, notamment les coupoles, les fenêtres de toit, les dispositifs d'aération ainsi que tout autre élément architectural ou technique caractéristique de la toiture.	F	1	(*)
10	Relevé détaillé de l'état des lieux de tous les niveaux de la mosquée Hassan II à la commune rurale Oulad Mrah Sidi Hajjaj à la province Settat.	Le relevé détaillé de l'ensemble du bâtiment devra couvrir tous les niveaux existants. Les plans établis devront représenter l'ensemble des espaces intérieurs du bâtiment, notamment les niveaux des planchers, les dimensions et les superficies des pièces, la nature et l'épaisseur des murs et des cloisons, les hauteurs sous plafond, l'emplacement et les dimensions des ouvertures, la position des poutres, les marches, les escaliers ainsi que tous les autres éléments architecturaux caractéristiques. Les plans devront être entièrement cotés et établis à une échelle appropriée, au 1/100 au minimum en termes de détail, ou à une échelle plus grande si nécessaire. Le relevé devra également représenter l'ensemble des éléments constitutifs de la toiture du bâtiment, notamment les coupoles, les fenêtres de toit, les dispositifs d'aération ainsi que tout autre élément architectural ou technique caractéristique de la toiture.	F	1	(*)
11	Les plans de coupes de la mosquée Sidi Bouzid à la commune rurale My Abdallah province El Jadida.	Établissement de plans de coupes verticales détaillant l'organisation et l'articulation du bâtiment, ainsi que les relations entre les planchers, les plafonds et les différents niveaux. Les coupes devront être judicieusement positionnées afin de mettre en évidence les particularités architecturales du bâtiment, notamment les différences de niveaux, les hauteurs sous plafond, les escaliers, les coupoles et tout autre élément caractéristique.	F	1	(*)
12	Les plans de coupes de la mosquée Hassan II à la commune rurale Oulad Mrah Sidi Hajjaj à la province Settat.	Établissement de plans de coupes verticales détaillant l'organisation et l'articulation du bâtiment, ainsi que les relations entre les planchers, les plafonds et les différents niveaux. Les coupes devront être judicieusement positionnées afin de mettre en évidence les particularités architecturales du bâtiment, notamment les différences de niveaux, les hauteurs sous plafond, les escaliers, les coupoles et tout autre élément caractéristique.	F	1	(*)
13	Relevé détaillé des façades de la mosquée Sidi Bouzid à la commune rurale My Abdallah province El Jadida.	Le relevé détaillé des façades doit comprendre les murs, les ouvertures, les portes, les fenêtres et les modénatures, ainsi que le calepinage, le cas échéant, avec indication de toutes les hauteurs et dimensions.	F	1	(*)
14	Relevé détaillé des façades de la mosquée Hassan II à la commune rurale Oulad Mrah Sidi Hajjaj à la province Settat.	Le relevé détaillé des façades doit comprendre les murs, les ouvertures, les portes, les fenêtres et les modénatures, ainsi que le calepinage, le cas échéant, avec indication de toutes les hauteurs et dimensions.	F	1	(*)

Royaume du Maroc
Ministère des Habous et des Affaires Islamiques
Délégation Régionale des Affaires Islamiques de Casablanca - Settat

Lieu d'exécution :

Mosquée Sidi Bouzid : Province El Jadida

Mosquée Hassan II : Province Settat

Les obligations des Soumissionnaires :

- (*) Les travaux topographiques doivent être exécutés par un topographe autorisé à exercer au Maroc et inscrit à l'ordre national des ingénieurs géomètres topographes. Ils devront être conformes aux prescriptions des cahiers des charges applicables aux travaux topographiques relevant de la Direction de la Conservation Foncière et des Travaux Topographiques.
- Les missions confiées au bureau de topographie comprennent la réalisation des levés topographiques (sur site) comme stipulé ci-après, et ce en présence d'un représentant du maître d'ouvrage et feront l'objet d'un procès-verbal de reconnaissance des lieux.
- Les études topographiques seront rattachées au Nivellement Général du Maroc (NGM) et aux coordonnées Lambert.

La mission du Bureau de topographie comportera les prestations suivantes :

- Etablissement des plans parcellaires (en dix (10) exemplaires)
- Etablissement des plans côtés en dix (10) exemplaires)
- Etablissement des plans techniques (relevés- coupes- façades) en dix(10) exemplaires)

Les mosquées objet de cette étude sont les suivantes :

N°	Désignation	Superficie approximative (*) M²
1	Reconstruction de la mosquée Sidi Bouzid à la commune rurale My Abdallah province El Jadida.	1165 m²
2	Reconstruction de la mosquée Hassan II à la commune rurale Oulad Mrah Sidi Hajjaj à la province Settat.	1100 m²

(*) Les superficies sont données à titre indicatif.

Délai de l'exécution des prestations : Un mois pour l'étude.

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : Le 16/11/2026 à 10h30 ; Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Royaume du Maroc
Délégation Régionale des Affaires Islamiques de Casablanca - Settat
Ministère des Habous et des Affaires Islamiques